



LICENCIEMENTS : ALERTE ! NON A LA LOI RAFFARIN-SEILLIERE !

L'émission satirique, « Les Guignols de l'info », a vu juste en appelant le baron Seillière, « Monsieur le Premier ministre » ! Car c'est bien le Medef qui est l'inspirateur N°1 du projet de loi, mené au pas de charge, sur les licenciements économiques.

Alors que le chômage ne faiblit pas, que l'actualité est chargée de chantages odieux sur les délocalisations et l'allongement du temps de travail, ce gouvernement satisfait une revendication patronale : détruire les maigres garde-fous du Code du travail.

Raffarin a fait mine de reculer sur quelques points, mais l'essentiel de son projet est intact. Et ce n'est pas négociable !

UNE LOI SCELERATE !

Cette loi Raffarin-Seillière est prévue pour remplacer celle de Jospin, suspendue jusqu'au 31 décembre 2004. Son contenu est une provocation :

- avant le petit recul de Raffarin, les licenciements étaient autorisés pour « *maintenir la compétitivité* » de l'entreprise. Autrement dit les profits !

- le projet de loi prescrit des délais très courts pour contester un « plan social » en justice : quelques mois, au lieu de 5 ans actuellement ;

- lorsqu'un salarié n'accepte pas la modification de son contrat de travail, suite à une restructuration, il sera mis à la porte à côté du paquet des licenciés !

- la loi généralise les « accords de méthode », qui dérogent au Code du travail, et au droit, pour accélérer les licenciements sans s'embarrasser de procédures.

- la loi généralise le congé de reconversion. Ce qui permet de licencier plus vite, en faisant mine de reclasser les victimes, ce qui ne marche quasiment pas. Sauf dans des boulots de misère !

Tout est à jeter dans cette loi. Et c'est le moment que choisit Sarkozy pour en faire encore plus et proposer la fusion des contrats de travail : plus de distinction entre CDI et CDD. Quand tous les contrats sont précaires, il n'y a plus besoin de licencier. Le licenciement est déjà prévu à l'embauche !

UNE RIPOSTE UNITAIRE S'IMPOSE !

Raffarin a lâché un peu de lest, parce que les syndicats ont protesté. Mais il garde le fond et il espère surtout diviser la riposte entre les « gens raisonnables » qui négocient et

ceux qui refuseraient tout. Refusons ce piège !

Tout le syndicalisme, les mouvements de chômeurs, tous les partis de gauche et d'extrême-gauche, peuvent former un front commun contre cette loi.

A l'exemple de la grande mobilisation de soutien aux LU-DANONE en 2001, pourquoi ne pas tisser des liens de solidarité entre entreprises qui licencient ?

Les salariés de Perrier (contre le trust Nestlé), ceux de ST Microélectronics Rennes (délocalisés à Singapour), ceux de Danone, de Bosch, peuvent se coordonner. Le rôle des confédérations syndicales est de les aider.

Il ne faut pas rester isolé, chacun dans son entreprise, face aux patrons et à ce gouvernement de casse sociale. Ainsi, samedi 16 octobre à Marseille, des salariés Nestlé, Lustucru, Perrier, STMicro, ont organisé une action commune avec la population contre les licenciements. Voilà ce qu'il faut développer !

INTERDIRE LES LICENCIEMENTS !

La première exigence est d'imposer le retrait de la loi Raffarin-Sellière.

Mais il faut obtenir une législation de protection de l'emploi et d'interdiction des licenciements. D'abord, dans les entreprises qui font des profits et qui touchent des subventions. Mais aussi, chez les sous-traitants, qui licencient par petits paquets pour éviter l'obligation d'un plan social. Et chez tous les patrons qui licencient individuellement pour « fautes »

C'est le patronat qui dirige l'économie. Il doit verser une cotisation, comme pour la maladie ou le chômage, pour garantir l'emploi et les salaires, chaque fois que les salariés sont menacés par sa gestion économique désastreuse. Le chômage n'est pas acceptable !

Une mobilisation nationale unitaire est nécessaire !

Le 18 octobre 2004